

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement de la piste du Kandahar sur le domaine skiable "Les Houches-Saint-Gervais"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix S.S.

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

APPLAGNAT-TARTET Claire, DGS

RCS / SIRET

200 023 372 000 10

Forme juridique

736 Communauté de Communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|-----------------------------------|---|
| 43 b) | "Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés" Pistes de ski d'une superficie inférieure à 4 ha hors site vierge |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement de la piste de compétition du Kandahar sur le domaine skiable des Houches. Le projet consiste au remaniement de la partie basse de la piste qui est existante. Le projet entraîne des démolitions (une maison et une partie d'un terrain de camping), terrassements, création de réseaux et construction de 3 tunnels ou ouvrages souterrains pour améliorer la traversée de la piste. Le réseau neige est existant et sera refait à neuf sur ce secteur.

Précisons qu'un projet avait été étudié en 2013, projet qui avait fait l'objet d'un dossier cas/cas (cf. décision en annexe) et d'une étude d'impact non déposée. Étant donné les éléments d'état des lieux mis en exergue lors des inventaires de l'étude d'impact qui montraient des sensibilités environnementales fortes du projet notamment sur les milieux boisés (enjeux chiroptères et hivernage tétras-lyre) mais également des enjeux techniques et financiers, le projet s'est réduit au seul remaniement de la partie basse de la piste de descente existante.

4.2 Objectifs du projet

La station des Houches/Saint Gervais représente le site emblématique de la pratique du ski alpin de haut-niveau dans la vallée et dont la Coupe du Monde "Kandahar - La Verte des Houches" en est le point d'orgue depuis 1948.

Le projet a pour principal objectif d'assurer la pérennité du "Kandahar - La Verte des Houches" dans les calendriers des Coupes du Monde, ce qui induit des aménagements pour rester dans les standards demandés par la FIS :

- reconfiguration de la raquette d'arrivée trop peu large pour accueillir l'ensemble des équipements (camions, médias...)
- satisfaire aux exigences de l'épreuve du slalom parallèle (largeur minimum, équité entre les deux coureurs)

Le projet prévoit également la sécurisation de la piste à long terme. La création d'un tunnel skieur permettra de supprimer le risque de collision lors de la traversée de la piste par les skieurs venant de la piste bleue "Jorland", mais aussi faciliter sa traversée lors des compétitions. En amont de la piste du Kandahar, un tunnel routier sera créé pour desservir le hameau du Verney lors de l'exploitation hivernale du domaine skiable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent principalement en des terrassements en déblais/remblais pour le remodelage de la piste.

Pour répondre aux objectifs, la démolition d'une habitation (après acquisition) et d'une partie du camping "Bellevue" seront nécessaires. La ligne HTA traversant la piste sera enterrée. Des travaux de défrichage compléteront ces travaux préparatoires.

Le tunnel routier de la rue de Bellevue sera prolongé pour être adapté à la largeur projetée de la piste. Deux autres tunnels seront construits : l'un pour les skieurs au niveau de la piste bleue "Jorland", l'autre routier au hameau du Verney.

Lors des travaux, la circulation sur la rue de Bellevue sera gérée par la construction d'une route provisoire et parallèle, passant sur la piste de ski. La construction des deux autres ouvrages ne nécessitera pas d'adaptation.

Sur la portion de piste terrassée, des réseaux pour l'animation de la piste (son et lumière) seront créés, le réseau neige de culture sera refait à neuf.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, la piste sera utilisée lors des épreuves de coupes du monde "Kandahar - La Verte des Houches", mais aussi comme piste de ski du domaine skiable Les Houches - St Gervais le reste de la saison hivernale.

Le tunnel prolongé sur la rue de Bellevue sera un tunnel routier et piéton, comme à l'existant.

Le tunnel intermédiaire sur la piste bleue "Jorland" sera un tunnel skieur, et considéré comme piste de ski avec passage d'engins de damage.

Le tunnel du hameau du Verney sera un tunnel routier.

La mairie envisage d'utiliser la raquette d'arrivée en camping sur la saison estivale.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de défrichement
 Permis d'aménager
 Dossier Conseil Départemental
 DUP et servitude Loi Montagne

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|-----------------------|
| Surface de terrassements (déblais/remblais) | 0,7 Ha |
| Volume de déblai | 30 000m ³ |
| Volume de remblai | 50 000 m ³ |
| Matériaux déficitaires | 20 000 m ³ |
| Hauteur maximum en déblai/remblai | 8 m |
| Surface de défrichement | 2700 m ² |
| Linéaire de réseau neige à reprendre | 600 mL |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Domaine skiable
 « Les Houches - Saint Gervais »
 Communes des Houches

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6 ° 7 8 ' 1 1 " 99 Lat. 4 5 ° 8 8 ' 6 6 " 82

Point d'arrivée :

Long. 6 ° 7 8 ' 8 3 " 98 Lat. 4 5 ° 8 9 ' 1 4 " 6 1

Communes traversées :

Les Houches (74310)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPBE des grandes infrastructures de transport terrestre dans le département de la Haute-Savoie. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Habitats naturels humides déterminés sur le seul critère "végétation" en 2013-2014 par AGRESTIS. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le PPR de la commune des Houches a été approuvé par arrêté Préfectoral n° DDT 2010-204 en date du 26 mars 2010 et modifié le 02 janvier 2018. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Site Natura 2000 « Les Aiguilles Rouges » à environ 1 km |
| D'un site classé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se localise en dehors du site classé Mont-Blanc, à plus d'1,5 km de ce site |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet n'est pas équilibré en matériaux : 30 000 m3 de déblais pour 50 000 m3 de remblais. La provenance des 20 000 m3 de matériaux déficitaires n'est pas connue à ce jour mais pourra provenir : - soit d'un stock de matériaux réalisé par le passé - soit d'un projet à confirmer dans les années à venir |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Des inventaires faune-flore ont été réalisés (2013, 2014) sur le projet initial qui portait sur une échelle plus large. De par les enjeux écologiques identifiés (cf. annexe), le projet actuel sur la piste existante a des incidences limitées sur la faune et la flore : les habitats impactés sont des prairies mésophiles remaniées (CB 36.5 et 38.1) qui n'abritent aucune espèce faunistique ou floristique patrimoniale affiliée à ces habitats. Les habitats humides seront faiblement impactés (surface inférieure à 100 m2) et n'abritent pas d'espèce patrimoniale. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats du site "Aiguilles rouges" car il se localise en dehors de ce site. Il n'aura aucune incidence sur les espèces animales ayant justifié la désignation du site : le projet ne touche pas les habitats de la Barbastelle, la Buxbaumie et du Lynx affilié aux boisements. Il ne touche pas de gîtes potentiels du Murin à oreilles échanquées (grottes, greniers, maisons), ni d'habitats de la loutre (cours d'eau). Les zones humides partiellement impactées ne sont pas propices au Damier de la Succise qui n'abritent pas sa plante hôte et sur lesquelles l'espèce n'a pas été recensée. Le projet n'aura donc pas d'incidence sur le site N2000 |

| | | | | |
|------------------|--|---|---|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet impactera 88 m2 de zones humides identifiées |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Terrassements d'espaces naturels limités de par les faibles superficies terrassées et sur des espaces déjà remaniés (pistes existantes) |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Une canalisation de gaz se localise à proximité de la zone de projet mais n'est pas directement sur la zone (cf. carte en annexe) |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se localise : pour partie en zone bleue au PPRN (zone soumise à prescription), pour partie en zone rouge au PPRN pour aléas " torrentiel, glissement de terrain, ravinement, chutes de pierres, avalanches, terrains hydromorphes "(zone soumise à interdiction). Dans cette zone, les installations liées aux remontées mécaniques et l'aménagement de terrain à vocation sportive sont autorisées si elles n'aggrave pas les risques (cf. annexe) |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet engendre des déplacements lors des courses de ski. Ces déplacements sont limités à quelques courses par an. Ils sont de plus existants, la piste étant déjà utilisée pour les compétitions. Les déplacements ne seront donc pas excédentaires par rapport à la situation existante. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | En phase travaux, le projet sera source de bruit et impactera la vie des riverains. Pour les raisons évoquées ci-avant, le projet en phase exploitation n'engendre pas de nuisance sonore excédentaire par rapport à la situation actuelle. |

| | | | | |
|------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas excédentaire en matériaux |

| | | | | |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne porte pas atteinte au patrimoine paysager. Aucun élément structurant paysager n'est impacté par le projet (boisement, torrent, ripisylve) Les terrassements sont surtout localisés en bas de piste, secteur le moins perceptible de loin. Par contre, ils seront visibles en perception riveraine, les plus hauts remblais s'élevant à près de 8m |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet connu ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnemental Ae: 2014-78 est la construction du télésiège des Mélèzes sur le domaine skiable des Houches - Saint Gervais (74)

Ce projet ne présente pas de lien fonctionnel avec le projet d'aménagement de la Kandahar.

Ces deux projets :

- n'engendrent pas d'impact cumulé sur le réseau hydrographique.
- ils ne touchent pas de périmètres de protection des captages,
- n'engendrent pas d'effet cumulés sur les zones humides,
- n'engendrent pas d'effet cumulés sur les risques naturels et technologiques,
- n'ont pas d'effet cumulé sur la flore et la faune patrimoniale,
- ont des incidences cumulées sur les prairies mésophiles,
- n'engendrent pas d'effet cumulé sur les sites N2000

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Évitement :

- Modification du projet pour rester sur une emprise existante et éviter d'impacter des secteurs à forts enjeux environnementaux (cf annexe 13 :Evolution du projet entre 2013 et 2018)
- Sur le secteur de projet actuel : évitement de la plupart des zones humides (l'incidence sur ces habitats est inférieure à 100 m2)

Réduction :

- Piquetage: balisage des zones humides à proximité des zones de travaux, stockage des produits et engins de chantier en dehors des zones à enjeux, gestion des déchets de chantier.
- Information aux entreprises sur les enjeux environnementaux du site,
- Coupes d'arbres en dehors des période de reproduction des oiseaux (mi-avril à fin juin),
- Végétalisation avec un mélange de semence prairiale adapté,
- Intégration des terrassements : adoucissement des talus, plantation d'un bosquet d'arbres d'essences locales en bas de talus

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a fait l'objet d'importantes modifications entre 2013 et 2017 de manière à considérer les enjeux environnementaux qui étaient importants sur le tracé initialement proposé (cf. différence entre le tracé initial et le tracé aujourd'hui proposé en annexe)

Le projet proposé aujourd'hui se limite à travailler sur la piste actuelle. Les terrassements d'espaces naturels sont très limités de par les faibles superficies terrassées et sur des espaces déjà remaniés (pistes existantes).

Les impacts sur les zones humides sont très limités avec une surface impactée de 88 m2

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| Annexe 7 : Cartographie et description des habitats naturels Annexe 8 : Cartographie des enjeux écologiques majeurs Annexe 9 : Paysage réglementaire Annexe 10 : Enjeux paysagers Annexe 11: Risques Naturels et règlement de la rouge dans lequel passe le projet Annexe 12 : Risques technologiques Annexe 13 : Évolution du projet entre 2013 et 2018 |
| Ces annexes se rattachent aux parties 5 et 6. |

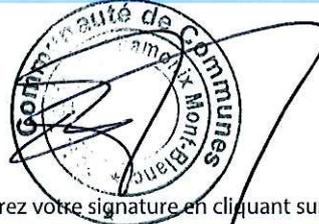
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus